

ORDRE DU JOUR ANNOTE

TROISIEME REUNION DU COMITE PILOTAGE DU FONDS NATIONAL REDD+

8 Février 2017, Kinshasa/Gombe

DATE : 8 Février 2017

LIEU : Cercle Gourmand (Cercle de Kinshasa), Avenue du Cercle, Kinshasa/Gombe

PARTICIPANTS : Sous la Présidence de S.E.M le Ministre des Finances et la Vice-présidence de S.E.M le Ministre de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Développement Durable, se réuniront les membres du Comité de Pilotage du Fonds tels que définis par les Termes de Référence du Fonds et du Manuel d'Opérations du Fonds National REDD+ validés par le Gouvernement le 30 août 2013.

OBJECTIFS

- Conduire une revue finale de quatre documents de programme pour approbation éventuelle et autorisation de décaissement, sur base des recommandations émises par ses membres et par le Comité Technique (CT).
- Valider la feuille de route pour le cycle de programmation des financements CAFI sur 2017 ;
- Valider la note et la feuille de route pour la mobilisation des financements auprès du Fonds Vert Climat

ORDRE DU JOUR ANNOTÉ

10H00-10H05	1. Mot de Bienvenue de Mr le Président du Comité de Pilotage	S.E.M le Ministre des Finances
	<p>➤ Contexte: Le Président du Comité de Pilotage de Fonds National REDD+ (CoPil) va cadrer cette 3^{ème} réunion, en en présentant les objectifs.</p> <p>➤ Action : La plénière est appelée à suivre le Mot d'ouverture de Mr le Président du CoPil.</p>	
10H05-10H10	2. Présentation des membres et vérification des mandats	Secrétariat Exécutif. Intérimaire (SEI)
	<p>➤ Contexte : Selon le Manuel d'Opérations (MOP) du FONAREDD, le COPIL ne peut siéger valablement que si le quorum de 7 membres sur 13 avec voix délibérative est atteint.</p> <p>➤ Action : Vérifier les mandats des membres et confirmer que l'exigence du quorum est satisfaite.</p>	
10H10-10H15	3. Lecture et Adoption de l'Ordre du Jour	SEI

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Contexte : Le projet d'ordre du Jour de la réunion a été transmis aux membres le 21 janvier 2017, avec les documents de référence. ➤ Action : Recueillir les commentaires éventuels et l'adopter avec ou sans amendements <p>Documents de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet d'Ordre du Jour • Projet d'Ordre du Jour annoté 	
10H15-10H20	<p>4. Revue et Validation du compte rendu du COPIL du 20-10-2016</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Contexte : Le projet de compte rendu a été envoyé à tous les membres du COPIL ➤ Action : Recueillir les commentaires éventuels et l'adopter avec ou sans amendements <p>Documents de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet de Compte rendu N°COPIL/02/16 	SEI
10H20-10H30	<p>5. FONAREDD : Rappel des avancées en 2016 et présentation des enjeux pour 2017</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Contexte : Un point va être fait à l'attention des membres du COPIL pour rappeler les avancées menées en 2016 (signature de la lettre d'intention avec CAFI, lancement des premiers appels à manifestation d'intérêt, revue des soumissions, validation de quatre programmes, plaider pour une approche nationale auprès du Fonds Vert) et présenter les enjeux pour l'année 2017 (poursuite de la programmation des financements de CAFI et mobilisation de ressources additionnelles, notamment auprès du Fonds Vert et du Fonds Carbone du FCPF). ➤ Action : Prendre connaissance de l'état d'avancement des activités de programmation et des activités à conduire. 	SEI
10H30-10H45	<p>6. Soumission à l'AMI 01 Programme Intégré REDD+ Oriental par le PNUD</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Contexte : L'AMI 1 portait sur les programmes intégrés sur 8 provinces, dont les trois provinces de la Tshopo, Ituri et du Bas Uele. Les programmes intégrés visent à adresser de façon intégrée les moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts, tout en améliorant les conditions de vie et les revenus des populations sur des zones d'enjeu REDD+. Une présentation synthétique de la soumission, ainsi que des recommandations du Comité Technique et la façon dont elles ont été prises en compte par l'Agence, va être faite. ➤ Action : Valider le document de programme intégrant les éventuelles recommandations du COPIL et décider de l'allocation de financement <p>Documents de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Document de programme et Annexes ▪ Résolution et recommandations du Comité Technique CT01 lors de la première revue du document du 29-30 Aout 2016 	SEI

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réponses de l'Agence aux recommandations du CT01 annexées à la seconde version du document de programme ▪ Résolution et recommandations du Comité Technique CT03 lors de la seconde revue du document le 22 novembre 2016 ▪ Appel à manifestation d'intérêt et ses termes de référence (AMI et TDR) 	
10H45-11H00	<p>7. Soumission à l'AMI 01 et 09 Programme Intégré REDD+ Sud Ubangi (cofinancement du PARRSA) par la Banque Mondiale</p> <p>➤ Contexte : L'AMI 1 portait sur les programmes intégrés sur 8 provinces, dont la Province du Sud Ubangi. Une présentation synthétique de la soumission, ainsi que des recommandations du Comité Technique et la façon dont elles ont été prises en compte par l'Agence, va être faite.</p> <p>➤ Action : Valider le document de programme intégrant les éventuelles recommandations du COPIL et décider de l'allocation de financement</p> <p>Documents de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Document de programme ▪ Résolution globale du Comité Technique CT01 lors de la première revue du document du 29-30 Aout 2016 ▪ Résolution et recommandations du Comité Technique CT04 lors de la seconde revue du document le 4 décembre 2016 suite à la publication de l'AMI 09 ▪ Appel à manifestation d'intérêt et ses termes de référence (AMI et TDR) 	SEI
11H00-11H15	<p>8. Soumission à l'AMI 05 Appui à la Réforme de l'Aménagement du Territoire par le PNUD</p> <p>➤ Contexte : Ce programme a pour objectif d'accompagner le Ministère de l'Aménagement du territoire à mener à bien la Réforme de l'Aménagement du territoire de la RDC (élaboration d'une politique, d'un schéma directeur national et d'un projet de loi). Une présentation synthétique de la soumission, ainsi que des recommandations du CT et de la manière dont elles ont été prises en compte par l'Agence, va être faite.</p> <p>➤ Action : Valider le document de programme intégrant les éventuelles recommandations du COPIL et décider de l'allocation de financement.</p> <p>Documents de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Document de programme ▪ Résolution et recommandations du Comité Technique CT01 lors de la première revue du document du 29-30 Aout 2016 ▪ Réponses de l'Agence aux recommandations du CT01 annexées à la seconde version du document de programme ▪ Résolution et recommandations du Comité Technique CT03 lors de la seconde revue du document le 22 novembre 2016 ▪ Réponses de l'Agence aux recommandations du CT03 annexées à la troisième et dernière version du document de programme ▪ Appel à manifestation d'intérêt et ses termes de référence (AMI et TDR) 	SEI
11H15-11H30	<p>9. Soumission à l'AMI 06 Appui à la Réforme Foncière par l'UN-Habitat</p>	Comité Technique (CT)

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Contexte : Ce programme a pour objectif d’accompagner le Ministère des Affaires Foncières, et notamment la Commission Nationale de la réforme Foncière à mener à bien la réforme foncière dans ses aspects liés au foncier rural (élaboration d’une politique et d’une loi). Une présentation synthétique de la soumission, ainsi que des recommandations du CT et de la manière dont elles ont été prises en compte par l’Agence, va être faite. ➤ Action : Valider le document de programme en intégrant les recommandations éventuelles du COPIL et décider de l’allocation de financement <p>Documents de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Document de programme et Budget ▪ Résolution et recommandations du Comité Technique CT01 lors de la première revue du document du 29-30 Aout 2016 ▪ Résolution et recommandations du Comité Technique CT03 lors de la seconde revue du document le 22 novembre 2016 ▪ Appel à manifestation d’intérêt et ses termes de référence (AMI et TDR)
11H30-11H35	<p>10. Feuille de route pour la poursuite de la programmation des financements CAFI en 2017 (SEI)</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Contexte : Le COPIL a validé lors de sa première réunion une feuille de route visant à lancer la programmation d’un portefeuille de 120 Millions de dollars. De nombreuses soumissions ont été reçues et évaluées, dont certaines approuvées. Le processus de programmation doit se poursuivre afin de finaliser les soumissions relatives aux premiers Appels à manifestation d’intérêt lancés et de lancer un nouveau cycle d’appels à manifestation d’intérêt pour effectuer la programmation des 70 Millions de dollars additionnels de la contribution du CAFI au FONAREDD. ➤ Action : Valider la feuille de route pour la poursuite des activités de programmation du portefeuille CAFI <p>Documents de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Feuille de route de la programmation CAFI (<i>disponible le 26 janvier 2017</i>)
11H35-11H50	<p>11. Mobilisation des financements pour la mise en œuvre du Plan d’Investissement REDD+</p>
	<p>11.1 Point d’information par le SEI : Désignation du FONAREDD auprès de la CCNUCC comme entité nationale à même de recevoir les paiements REDD+</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Contexte : Le Cadre de Varsovie sur la REDD+ fixe les modalités de la mise en œuvre de la REDD+, tel que décidé au niveau international. Ce cadre a été adopté en 2013 pendant la COP19 de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) à Varsovie. La décision numéro 10 du Cadre de Varsovie porte sur la coordination des activités : elle permet aux points focaux REDD+ de communiquer les entités proposées à recevoir des paiements axés sur des résultats dans le cadre de la REDD+ tout en reconnaissant que les modalités d’accès des sources de financements pour la REDD+ (tel que le Fonds Vert pour le Climat) peuvent avoir des critères et des conditions spécifiques quant à l’accès à leurs fonds (entités accréditées). Mais ces conditions spécifiques ne doivent pas empêcher les pays de proposer des entités auprès

de la CCNUCC. SEM les Ministres de l'Environnement et des Finances ont adressé un courrier au Secrétaire Exécutif de la CCNUCC lui indiquant la volonté du Gouvernement de désigner le FONAREDD comme entité nationale à même de recevoir les paiements axés sur les résultats REDD+, courrier suivi d'une notification par le Point Focal REDD+ de la RDC auprès de la CCNUCC.

- **Action** : Prendre note de la désignation par le Gouvernement auprès de la Convention Climat du FONAREDD comme entité nationale à même de recevoir les paiements basés sur les résultats REDD+

Documents de travail :

- Courrier du Gouvernement au Secrétaire Exécutif de la CCNUCC
- Courrier du Point focal REDD+ au Secrétaire Exécutif de la CCNUCC

11.2 Mobilisation des ressources auprès du Fonds Vert pour le Climat

- **Présentation par le SEI de l'approche programme promue par le Gouvernement, de la note conceptuelle et de la feuille de route pour la soumission auprès du Fonds Vert**
- **Présentation par le Membre du Conseil d'Administration du Fonds Vert Climat, Mr Tosi Mpanu Mpanu des enjeux et discussions au sein du Conseil sur la REDD+**

- **Contexte** : La RDC souhaite mobiliser des financements auprès du Fonds Vert pour mettre en œuvre le Plan d'Investissement REDD+ évalué à 1 Milliard de USD et aujourd'hui financé à hauteur de 250 M USD par CAFI et le FIP. Pour ce faire, la RDC souhaite soumettre une proposition au Fonds Vert au travers d'une approche programme permettant de financer le FONAREDD et donc de renforcer le cadre de mise en œuvre de la REDD en dépassant l'approche projets. Cette approche avait été présentée aux partenaires lors de la visite de SEM le Ministre norvégien de l'Environnement et du Climat en aout 2016 et qui a appuyé la démarche du gouvernement. Depuis lors, la RDC au travers du FONAREDD a rédigé une première note conceptuelle et a échangé avec les secrétariat du Fonds Vert et quelques membres du Conseil d'Administration avec l'appui de l'Autorité Nationale Désignée de la RDC auprès du Fonds Vert. Une présentation de l'approche, de la note conceptuelle et de la feuille de route va être faite aux membres du COPIL.

- **Action** : Endosser la note conceptuelle de la soumission de la RDC sur la REDD+ auprès du Fonds Vert et de la feuille de route y relative

Documents de travail :

- Courrier du Gouvernement au Coordonnateur Exécutif du MPTF
- Réponse du Coordonnateur Exécutif du MPTF au Gouvernement
- Note conceptuelle de la soumission de la RDC sur la REDD+ auprès du FVC (*disponible le 26 janvier 2017*)
- Feuille de route pour la soumission de la RDC sur la REDD+ auprès du FVC (*disponible le 26 janvier 2017*)

11.3 Point d'information par le SEI : Fonds Carbone du FCPF : Négociation de l'accord d'achat de réductions d'émissions avec la RDC

	<p>➤ Contexte : La RDC est le premier à avoir vu son Programme de Réduction des Emissions pour la Province de Mai Ndombe validé par le Fonds Carbone du FCPF. Ceci permet au pays de rentrer en 2017 dans une négociation d'un accord de réductions d'émission à hauteur de 60 M USD avec le Fonds Carbone et de définir dans ce cadre un plan de partage des bénéfices. Le FONAREDD avec la contribution et le FIP financent les investissements préalables permettant de générer ces futures émissions dans cette province.</p> <p>➤ Action : Prendre note des négociations en cours entre le Fonds Carbone du FCPF et la RDC sur l'accord d'achat de réductions d'émissions.</p> <p>Documents de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Résolution du Fonds Carbone quant à la sélection du Document de Programme de Réduction d'Emissions de la RDC ▪ Document de Programme de Réduction d'Emissions de la RDC ▪ Note explicative (<i>disponible le 30 janvier</i>)
11H40-11H50	12. Jalon 2016 : Matrice de Gestion des risques pour la mise en œuvre du Plan d'Investissement REDD+ (SEI)
	<p>➤ Contexte : Un des jalons 2016 porte sur l'identification des risques et mesures d'atténuation dans la mise en œuvre du Plan d'Investissement. Une matrice de gestion des risques dans la mise en œuvre des programmes a été élaborée. Un atelier national de consultation a été organisé avec toutes les parties prenantes les 7 et 8 décembre 2016 pour recueillir leurs commentaires et valider la Matrice. Cette Matrice a été validée à l'issue de l'atelier. Une présentation succincte va être faite.</p> <p>➤ Action : Le COPIL prend acte de la validation de la Matrice sur la gestion des risques au niveau national.</p> <p>Documents de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lettre d'Intention signée entre CAFI et la RDC ▪ Matrice de gestion des risques pour la mise en œuvre du Plan d'Investissement REDD
11H50-12H00	12. Divers (SEI)
	<p>➤ Contexte : Un point divers est inscrit à l'ordre du jour de la réunion du COPIL</p> <p>➤ Action : Examiner les questions résiduelles éventuelles inscrites dans l'agenda.</p>

Pour toute information complémentaire, merci de contacter le SEI à l'adresse suivante : fonaredd@gmail.com